

Corrigé et barème – La IV^e et la V^e République

Institutions françaises, de Gaulle et la démocratie contemporaine

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Histoire 3^e

Exercice 1 – Analyse de documents : deux visions du pouvoir présidentiel

(4
pts)

- a) Doc. 1 : conférence de presse (discours public) du président de Gaulle, 31 janvier 1964 ; doc. 2 : essai politique du député François Mitterrand, opposant, 1964. Deux ans après la réforme de 1962 et un an avant la première élection présidentielle au suffrage universel (1965), à laquelle Mitterrand sera candidat. (1)
- b) « confiée tout entière au président par le peuple qui l'a élu » : la légitimité vient de l'élection au suffrage universel direct, adoptée par référendum le 28 octobre 1962. (1)
- c) « dictature » ; il reproche « la possession du pouvoir par un seul homme » et « un renforcement continu du pouvoir personnel » : le pouvoir personnel sans contre-pouvoir. (1)
- d) Pour de Gaulle : le président élu par le peuple dirige réellement l'exécutif, ce que tous ses successeurs, y compris Mitterrand (1981-1995), ont pratiqué. Pour Mitterrand : les critiques du « présidentielisme » (49-3, domaine réservé) persistent ; mais les alternances et les cohabitations (1986, 1993, 1997) montrent que le régime n'est pas une dictature. (1)

Le point clé — Confronter deux textes, c'est dire d'où parle chacun (le président, l'opposant) avant de juger : la même Constitution est décrite de deux façons opposées.

Exercice 2 – Lecture d'un tableau : les référendums de la V^e République (4 pts)

- a) Un seul dans ce tableau : 1969 (47,6 % de oui). De Gaulle, qui avait lié son maintien au résultat, démissionne le lendemain, 28 avril 1969. (1)
- b) 15 % en 1958, 70 % en 2000 : le référendum, mobilisateur quand l'enjeu est vital (Constitution, Algérie), devient un vote d'indifférence pour une réforme technique ; défiance et abstention progressent. (1)
- c) $0,732 \times 0,30 \approx 22$ % des inscrits. Une réforme majeure des institutions adoptée par à peine un électeur sur cinq : légale, mais faiblement légitime. (1)
- d) Pour de Gaulle, le référendum établit un lien direct entre le peuple et le chef de l'État, au-dessus des partis, et lui donne une légitimité renouvelée. Ses successeurs y renoncent presque : le référendum se retourne contre celui qui le pose (1969, 2005), et devient un vote pour ou contre le président. (1)

Attention — Un pourcentage de oui ne dit rien sans l'abstention : 73 % des votants peuvent être 22 % des citoyens.

Exercice 3 – Développement construit : de la IV^e à la V^e République (4 pts)

- a) IV^e République (1946-1958) parlementaire ; V^e République depuis 1958 ; plan : faiblesses / nouvelle Constitution / 1962. (1)
- b) Assemblée toute-puissante élue à la proportionnelle, président effacé, 24 gouvernements en douze ans ; guerre d'Algérie depuis novembre 1954, insurrection du 13 mai 1958 à Alger, menace de coup d'État. (1)
- c) De Gaulle investi le 1er juin 1958 ; Constitution rédigée par Debré, approuvée par référendum le 28 septembre 1958 ; le président nomme le Premier ministre, dissout l'Assemblée, recourt au référendum, article 16 ; le gouvernement dispose du 49-3 ; scrutin majoritaire. (1)
- d) Référendum du 28 octobre 1962 : élection du président au suffrage universel direct, légitimité populaire, régime semi-présidentiel, première élection en 1965. Conclusion : la V^e corrige l'instabilité de la IV^e par un exécutif fort, au prix d'un débat permanent sur le pouvoir personnel. (1)

Méthode — « Pourquoi » puis « comment » : le premier paragraphe explique des causes, le second décrit des mécanismes ; ne mélangez pas les deux.

Exercice 4 – Repères et notions (4 pts)

- a) Référendum sur la Constitution (28 septembre 1958) → démission de de Gaulle (28 avril 1969) → première alternance (10 mai 1981) → première cohabitation (mars 1986). (1)
- b) Mendès France : président du Conseil (1954-1955), met fin à la guerre d'Indochine ; Debré : garde des Sceaux, rédacteur de la Constitution, premier Premier ministre de la V^e ; Giscard d'Estaing : président (1974-1981), majorité à 18 ans, loi Veil. (1)
- c) Motion de censure : vote par lequel l'Assemblée renverse le gouvernement ; dissolution : décision du président de mettre fin au mandat de l'Assemblée et de convoquer des élections ; cohabitation : président et majorité parlementaire de bords opposés. (1)
- d) En 1958, de Gaulle est d'abord investi président du Conseil (1er juin), puis élu président en décembre par un collège de 80 000 grands électeurs ; l'élection au suffrage universel direct n'existe qu'à partir de 1962 (première en 1965). (1)

Erreur fréquente — 1958 crée le président fort, 1962 le fait élire par le peuple : deux dates, deux étapes.

Exercice 5 – Vrai ou faux ? Justifiez chaque réponse (4 pts)

- a) Faux : le président (Auriol, Coty) avait un rôle de représentation ; le président du Conseil dirigeait le gouvernement, sous le contrôle de l'Assemblée. (1)
- b) Faux : il a été investi légalement par l'Assemblée le 1er juin 1958, même si son retour s'est fait sous la pression de l'insurrection d'Alger. (1)
- c) Vrai : le « domaine réservé » (défense, diplomatie) reste au président, qui représente la France aux sommets internationaux. (1)
- d) Faux : elle a été révisée plus de vingt fois, notamment en 1962 (élection du président), 2000 (quinquennat) et 2008 (QPC). (1)

Astuce — Les pièges opposent souvent la lettre et la pratique : ce que dit la Constitution, et ce que font les présidents.